

PROCÈS-VERBAL d'une réunion régulière du conseil de la Régie intermunicipale de transport Gaspésie – Îles-de-la-Madeleine tenue le 15 juin 2022 au Manoir Belle-Plage, de Carleton-sur-Mer, sous la présidence de Daniel Côté, et à laquelle sont présents :

M. Guy Bernatchez, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

M. Simon Deschênes, maire de Sainte-Anne-des-Monts,
Administrateur régulier représentant la MRC de La Haute-Gaspésie

Mme Delisca Ritchie-Roussy, maire de Murdochville
Administratrice remplaçante représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

M. Samuel Parisé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC du Rocher-Percé

Mme Cathy Poirier, mairesse de Percé
Administratrice régulière représentant la MRC du Rocher-Percé

M. Éric Dubé, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

M. Roch Audet, maire de Bonaventure
Administrateur régulier représentant la MRC de Bonaventure

Mme Nicole Lagacé, mairesse de Matapédia
Administratrice régulière représentant la MRC d'Avignon

M. Mathieu Lapointe, préfet
Administrateur régulier représentant la MRC d'Avignon

Ainsi que :

Mme Marie-Andrée Pichette, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Régie

M. Mark Lasanowski, coordonnateur aux opérations de la Régie

Mme Marjorie Peyric, coordonnatrice aux communications de la Régie

Les administrateurs suivants ont été invités, mais n'ont pu participer à la rencontre :

M. Jonathan Lapierre, maire des Îles-de-la-Madeleine
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Roger Chevarie, conseiller de Fatima,
Administrateur régulier représentant l'agglomération des Îles-de-la-Madeleine

M. Noël Richard, maire de Grande-Vallée
Administrateur régulier représentant la MRC de La Côte-de-Gaspé

Commented [MP1]: il y avait quelqu'un au téléphone?

Commented [MP2R1]: non. Une coquille

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum;
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour (adoption);
3. Lecture, suivi et adoption des procès-verbaux de la réunion du 21 avril 2022 (adoption);
4. Correspondance;
5. Suivi des finances et des opérations ;
 - 5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés (adoption);
6. Financement du MTQ :
 - 6.1. Demande PADTC Volet II 2021 - amendement (adoption);
 - 6.2. Transport à la demande – MRC de Bonaventure (adoption) ;
7. Ressources humaines :
 - 7.1. Embauche de Mme Marjorie Peyric au poste de coordonnatrice aux communications (adoption);
 - 7.2. Modification du « Guide de l'employé et des conditions de travail » (adoption);
8. Date et lieu de la prochaine rencontre;
9. Période de questions;
10. Levée de l'assemblée (adoption).

Commented [MP3]: DES réunions? ou de LA réunion?

Commented [MP4]: On n'a pas besoin de décrire la signification de l'acronyme la 1ere fois?

Commented [MP5R4]: non

1. **OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le président, Daniel Côté, souhaite la bienvenue à tous et constate que le quorum est atteint.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

2. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Le président fait lecture de l'ordre du jour.

R-2022 – 32

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ par Simon Deschênes et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que proposé.

3. **LECTURE, SUIVI ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 AVRIL 2022**

Le document « Procès-verbal d'une réunion régulière du conseil d'administration de la Régie tenue le 21 avril 2022 » est présenté.

Commented [MP6]: du conseil d'administration?

R2022 – 33

RÉSOLUTION CONCERNANT L'ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 21 AVRIL 2022

IL EST PROPOSÉ par Roch Audet et unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la réunion du 21 avril 2022, tenue à Carleton-sur-Mer, tel que lu et présenté.

4. **CORRESPONDANCE**

Une lettre de félicitations de la députée Mme Perry-Melançon pour le prix Ovation Municipale de l'UMQ est déposée auprès des administrateurs.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

5. **SUIVI DES FINANCES ET DES OPÉRATIONS**

5.1. Comptes à payer et liste des comptes préautorisés

La liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de mars et avril 2022 est remise aux administrateurs.

R-2022 – 34

RÉSOLUTION CONCERNANT L'APPROBATION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ par Éric Dubé et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer et des comptes préautorisés de mars et avril 2022, soit :

Le montant total au 31 mars 2022 est de 356 387,18 \$.
Le montant total au 30 avril 2022 est de 844 779,87 \$.

6. FINANCEMENT

6.1. Demande PADTC 2021

Un amendement doit être fait à la résolution du conseil d'administration d'avril 2021.

R-2022 – 35

Amendement à la résolution R21-13 intitulée « RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET EN VERTU DU PROGRAMME D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DU TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL – VOLET 2/2021

Commented [MP7]: Le format a changé? Ce n'est pas R-2021-13?

Commented [MP8R7]: non. Le format à changer pour s'uniformiser avec les PV de la Régie de l'Énergie

ATTENDU QUE suite à la modification du programme concerné, le montant annoncé dans la résolution est inexact;

IL EST PROPOSÉ par Guy Bernatchez et unanimement résolu :

QUE le paragraphe suivant « la Régie dépose une demande de subvention au ministère des Transports en vertu du programme d'aide au développement du transport collectif pour le même montant que celui reçu en 2021 en vertu de ce programme, soit un montant de 600 000 \$; » soit modifié pour un montant de 750 000\$.

Commented [MP9]: Là on met ministère des transports et plus au on met MTQ

6.2. Projet de transport à la demande – MRC Bonaventure

R-2022 – 36

RÉSOLUTION CONCERNANT LA DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME FRR-VOLET 4- SOUTIEN À LA VITALISATION DE LA MRC DE BONAVENTURE

CONSIDÉRANT le besoin en transport à la demande pour les organismes et la clientèle non-desservis du territoire de la MRC Bonaventure;

CONSIDÉRANT le fait qu'un projet d'ajout de service pouvant répondre à ces besoins a été préparé par la Régie et différents partenaires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Samuel Parisé et unanimement résolu :

QUE la Régie dépose une demande de subvention pour le projet « Offre de transport supplémentaire dans la MRC Bonaventure » pour une aide financière de 100 000 \$ au programme FRR-Volet 4 – Soutien à la vitalisation de la MRC Bonaventure;

QUE la Régie autorise sa directrice générale, Marie-Andrée Pichette, à signer, le cas échéant, tout document nécessaire à la mise en application de la présente résolution;

QUE la Régie s'engage par la présente, à contribuer financièrement à ce projet tel que décrit dans la demande adressée à la MRC.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. Embauche de Mme Marjorie Peyric au poste de coordonnatrice aux communications

R-2022 – 37

RÉSOLUTION CONCERNANT L'EMBAUCHE DE PERSONNEL

ATTENDU QUE, en juin 2022, la Régie a procédé à l'embauche d'une nouvelle employée régulière;

ATTENDU QUE, en vertu du code municipal, la Régie doit, par voie de résolution, confirmer l'embauche de son personnel;

ATTENDU QUE tous les postes sont définis par une description de tâches complètes et les conditions de travail sont encadrées par la Politique salariale, par le *Guide de l'employé et condition de travail* et par un contrat de travail qui a été signé par l'employée;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Lagacé et résolu à l'unanimité de confirmer le poste de coordonnatrice aux communications de Mme Marjorie Peyric, à 37,5 h / semaine à compter du 6 juin 2022.

Commented [MP10]: Il ne faut pas rajouter "à l'unanimité"? Ou juste résolu c'est suffisant?

Commented [MP11R10]: en effet ! Merci !

7.2. Modification du guide de l'employé et des conditions de travail

R-2022 – 38

RÉSOLUTION CONCERNANT L'AJOUT D'UN ENCADREMENT DE L'UTILISATION DES VOITURES EN AUTOPARTAGE PAR LES EMPLOYÉS DANS LE « GUIDE DE L'EMPLOYÉ ET DES CONDITIONS DE TRAVAIL 2022 »

ATTENDU QUE, le conseil d'administration a adopté un « Guide de l'employé et des conditions de travail » afin de bien encadrer celles-ci;

ATTENDU QUE, l'utilisation des voitures en autopartage du projet TCité fait partie des avantages sociaux des employés;

ATTENDU QUE cette utilisation se devait d'être encadrée;

IL EST PROPOSÉ par Cathy Poirier et résolu à l'unanimité d'adopter le « Guide de l'employé et des conditions de travail » tel que modifié et présenté.

8. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE RÉUNION

La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 20 septembre 2022 à Sainte-Anne-des-Monts.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée, puisqu'aucun public n'est présent.

Aucune proposition n'est débattue à ce point.

10. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

R-2022 – 39

RÉSOLUTION CONCERNANT LA LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ par Cathy Poirier et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

CERTIFICATION

Lu et certifié conforme par

le président,

la secrétaire-trésorière,

Daniel Côté

Marie-Andrée Pichette

Date

Date

ADOPTION

Adopté par résolution du conseil d'administration le :

Date